COMMUNE DE PONS

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## REGLEMENT GRAPHIQUE

PIÈCE N° 4.1

ZONAGE SUD - 1/5000

| PRESCRIPTION | ARRET | APPROBATION | PUBLICATION |
|---|---|---|---|
| 06/09/2022 | 04/06/2025 | 09/12/2025 | |

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municiapl en date du

Le Maire,

AGENCE UH
Place du Marché
17610 SAINT-SAUVANT

URBANISME & PAYSAGE

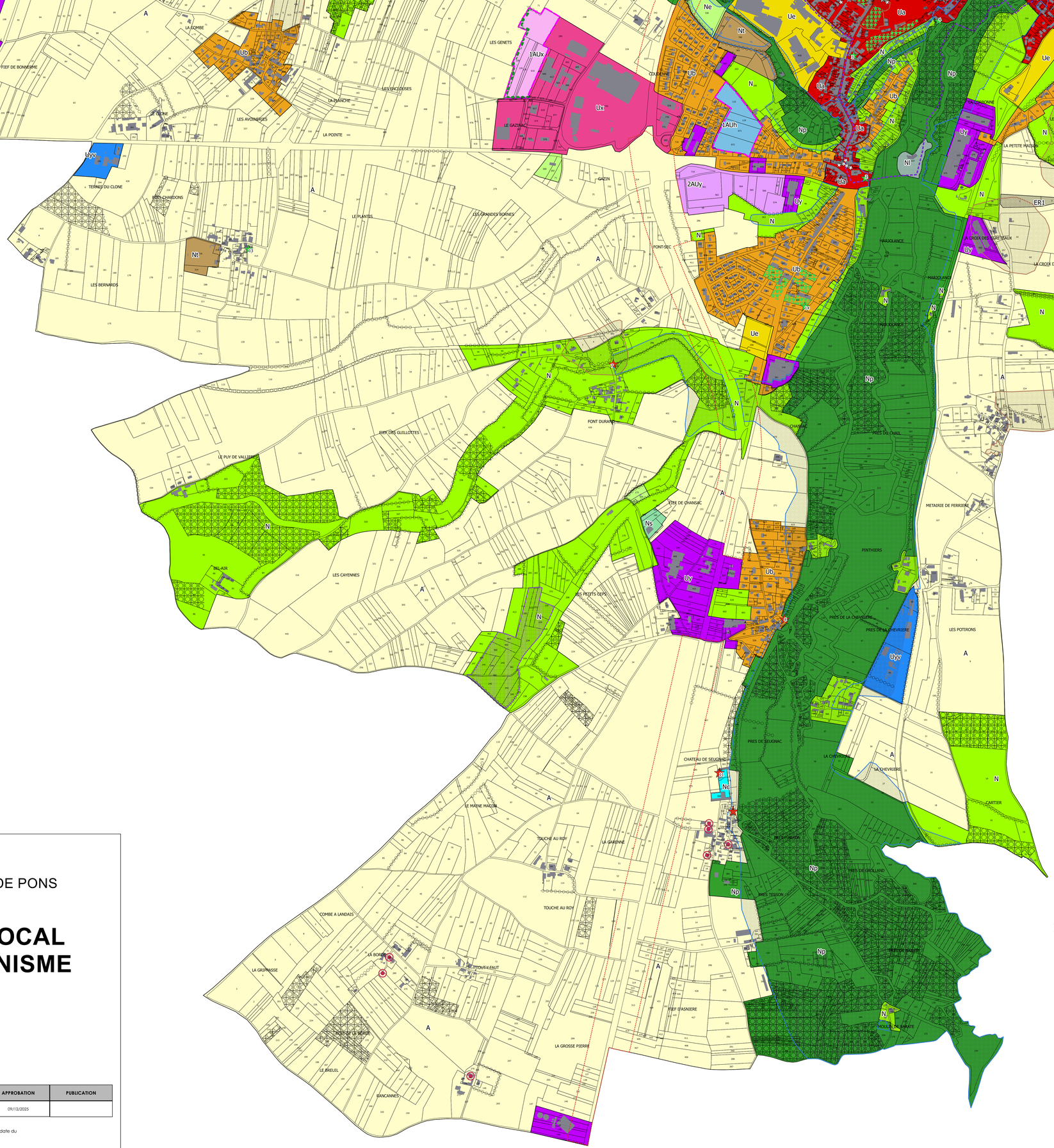


## Emplacement reservé

| ER | Objet | Surface | Bénéficiaire |
|---|---|---|---|
| ER n°1 | Agrandissement de la ferme communale | 8000 m² | Commune |

## Légende

- ELEMENT DE PATRIMOINE BATI PROTEGE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-19 DU CODE DE L'URBANISME
- ELEMENT DE PATRIMOINE NATUREL PROTEGE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-23 DU CODE DE L'URBANISME
- BATIMENT INVENTORIE POUR UN CHANGEMENT DE DESTINATION EN LOGEMENT AU TITRE DEL'ARTICLE L151-11.2° DU CODE DE L'URBANISME

- CHEMIN A CREER OU CONSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L151-38 DU CODE DE L'URBANISME
- HAIE OU ALIGNEMENT D'ARBRES PROTEGE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-23 DU CODE DE L'URBANISME
- PROTECTION LINEAIRE COMMERCIALE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-16 DU CODE DE L'URBANISME

- EMPLACEMENT RESERVE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-41 DU CODE DE L'URBANISME
- ESPACE BOISE CLASSE A TITRE DE L'ARTICLE L113-1 DU CODE DE L'URBANISME
- JARDIN A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L151-23 DU CODE DE L'URBANISME
- ESPACE LIBRE OU A PLANTER AU TITRE DE L'ARTICLE L151-43 DU CODE DE L'URBANISME
- SECTEUR A ORIENTATION D'AMENAGEMENT
- ZONE D'EXPANSION DES CRUES
- SECTEUR CONCERNE PAR LES RISQUES MOUVEMENT DE TERRAIN (PPRN)
- RETRAIT LE LONG DES VOIES CLASSEES AGRANDE CIRCULATION DE L'ARTICLE L111-6 DU CODE DE L'URBANISME
- SECTEUR EXPOSE AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES
- SECTEUR AUTORISANT LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU SOUS-SOL (ARTICLE R151-34 2° DU CODE DE L'URBANISME)

- Ua : SECTEUR URBANISE MIXTE DU COEUR DE BOURG ANCIEN
- Ub : SECTEUR URBANISE A DOMINANTE RESIDENTIELLE
- Ue : SECTEUR URBANISE DEDIE AUX EQUIPEMENTS D'INTERET COLLECTIF ET SERVICES PUBLICS
- Ux : SECTEUR URBANISE DEDIE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES MIXTES
- Uy : SECTEUR URBANISE DEDIE AUX ACTIVITES A DOMINANTE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE
- Uyv : SECTEUR URBANISE DEDIE AUX ACTIVITES INDUSTRIELLES VITICOLES
- 1AUh : SECTEUR A URBANISER DEDIE AU DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL
- 1AUe : SECTEUR A URBANISER DEDIE AU PROJET D'EXTENSION DE LA DECHETERIE
- 1AUx : SECTEUR A URBANISER DEDIE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES
- 1AUy : SECTEUR A URBANISER DEDIE AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES
- 2AUy : SECTEUR A URBANISER A MOYEN TERME DEDIE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES
- A : ZONE AGRICOLE
- Ap : SECTEUR AGRICOLE PROTEGE
- N : ZONE NATURELLE
- Np : SECTEUR NATUREL PROTEGE
- Nc : SECTEUR NATUREL DEDIE AUX ACTIVITES DU CHATEAU DE SEUGNAC
- Ne : SECTEUR NATUREL DEDIE AUX EQUIPEMENTS D'INTERET COLLECTIF ET SERVICES PUBLICS
- Nl : SECTEUR NATUREL DEDIE AUX ACTIVITES DE LOISIRS
- Ns : SECTEUR NATUREL DEDIE A L'ACTIVITE DU TIR SPORTIF
- Nt : SECTEUR NATUREL DEDIE AUX LOISIRS ET AU TOURISME
- Nx : SECTEUR NATUREL DEDIE AUX ACTIVITES DU CHATEAU DES ENIGMES